Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_117-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_117_020_5.4 : Renouvellement du comité des partenaires de la mobilité de Couesnon marches de bretagne

Monsieur Loiez RAPINEL, Conseiller communautaire délégué aux Mobilités, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le territoire de Couesnon Marches de Bretagne est un espace rural et multi-polarisé, où les enjeux liés aux mobilités y sont nombreux. Pour y répondre, le Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne, soutenu par l'ensemble des Conseils Municipaux, a décidé en mars 2021 de saisir l'opportunité offerte par la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) en devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Comme le prévoit l'article 15 de la loi LOM du 24 décembre 2019, codifié à l'article L1231-5 du Code des Transports), un Comité des Partenaires avec les parties prenantes de la mobilité sur le territoire a été créé en 2024, dont la composition et le règlement intérieur ont été validés par délibération du Conseil Communautaire du 30 avril 2024.

L'article 1.1 du règlement intérieur prévoit la désignation des membres du Comité pour la durée du mandat du Conseil Communautaire, y compris lorsque la nomination intervient en cours de mandat. Les nouveaux élus communautaires s'étant installés le 21 avril 2026 pour le mandat 2026-2032, le Comité des Partenaires de la Mobilité doit être renouvelé.

La collectivité est libre d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement, à condition d'y associer à minima les représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_117-DE

- **Présentation du Comité des partenaires de la Mobilité**

Le Comité des Partenaires de la Mobilité est une instance de gouvernance ouverte, un espace de dialogue continu sur la politique des mobilités et des déplacements de Couesnon Marches de Bretagne. C'est un lieu d'échange et de débat qui rassemble des élus, des associations d'usagers, des habitants, des employeurs, des opérateurs de mobilité. La communauté de communes peut également y associer les partenaires institutionnels avec lesquels elle travaille sur les mobilités.

Le Comité est consulté au moins une fois par an sur les projets structurants de la communauté de communes en matière de mobilité. Il peut également être mobilisé dans le cadre d'ateliers thématiques.
Le Comité est sollicité à des degrés de participation variés, qui interviennent à différents stades de la prise de décision, selon la nature du sujet et les attendus. Il produit des avis, de l'expertise, des préconisations destinés à améliorer l'offre de service de mobilités. Il permet de repérer les initiatives, d'apporter de l'inspiration, d'enrichir la veille et la prospective.

Le Comité des Partenaires de la Mobilité formule des interpellations constructives et des préconisations pour améliorer la performance du service.

- **Composition du Comité des partenaires**

Le renouvellement de la composition du Comité des Partenaires de la Mobilité de Couesnon Marches de Bretagne est soumis au débat.

Il est proposé que Loeiz RAPINEL, Conseiller Communautaire délégué aux mobilités, préside le Comité des partenaires de la mobilité.

Les quatre collèges pourraient être renouvelés à l'identique, comme tel :
- Un collège A de représentants de la communauté de communes ;
- Un collège B de représentants des employeurs ;
- Un collège C de représentants des habitants et usagers ;
- Un collège D de partenaires institutionnels.

Composés comme suit :

Collège A : représentants de la collectivité

- Pascal HERVE, Président
- Loeiz RAPINEL, Conseiller Communautaire délégué aux Mobilités
- Rodolph HAMEAU, Vice-Président à l'urbanisme et à l'habitat

Collège B : représentants des employeurs

- Armor Protéine
- Système U
- Symrise Diana Food
- ENP Agencement
- Riaux
- Cuisines Morel Bretagne
- Confection du Coglais
- France Travail Fougères
- ADMR Maen-Roch
- Centre Hospitalier des Marches de Bretagne
- Etablissement ABERA
- ETS Michel Aliments du bétail
- Novandie Fabrication de produits laitiers

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_117-DE

Collège C : représentants des habitants et usagers

- Solimob (mission locale Pays de Fougères)
- Association des Usagers des Transports en Ille-et-Vilaine (AUTIV)
- Office de Tourisme de CMB
- Association des jardins partagés de Maen-Roch
- Association Tourneurs de Monde Noyal-sous-Bazouges
- Déplacements solidaires
- Union sportive antrainaise
- Jardin de Babel – La Fontenelle Val Couesnon
- Madame Juliette AGABRA-JOYEAU, habitante de Bazouges-la-Pérouse
- Madame Catherine DHELLIN, habitante de Maen-Roch
- Monsieur Claude HORVAIS
- L'Office des Sport et Loisirs
- Association Les outils en main de Val-Couesnon
- Représentant(s) des Conseils Municipaux des jeunes
- Le CLIC
- Représentant(s) d'associations de retraités : le club de l'amitié de Val-Couesnon Saint-Ouen-La-Rouërie, le club des bruyères de Val-Couesnon-Tremblay, Les petits bonheurs de Bazouges-la-Pérouse, le club de l'amitié briçoise ou le club de l'âge d'or de Maen-Roch, les clubs de l'amitié de Coglès et de Montours.
- Dominique BRAULT, habitant de Val-Couesnon, représentant des usagers à mobilité réduite

Collège D : représentants des partenaires institutionnels

- La sous-Préfecture de Fougères-Vitré
- La DDTM – délégation de Fougères-Vitré
- La Gendarmerie de Maen-Roch
- La Région Bretagne
- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Fougères Agglomération
- Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné
- Communauté de communes de Bretagne Romantique
- Vitré Communauté
- Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel
- Communauté d'Agglomération du Mont Saint-Michel Normandie
- Bretagne Mobilité

Monsieur Rapinel précise que :

- Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être enrichie
- Tout nouveau membre du Comité des partenaires devra avoir reçu au préalable un accord de la Commune concernée
- Selon les sujets abordés, des structures ou personnalités extérieures pourront être invitées de manières ponctuelles si le Président ou son représentant en estime la présence utile aux débats.

➢ **Les comités de lignes**

Au regard de la création d'un service de transport en commun avec deux lignes régulières et un transport sur réservation, il est proposé de mettre en place des comités de lignes. Ces derniers sont des instances de concertation autour du service de transport proposé, et permettent d'échanger sur la qualité du service, les horaires, les tronçons desservis, l'aménagement des arrêts, etc.

Les Comités de lignes permettent aux usagers de faire part de leurs besoins, de leurs remarques ou de leurs suggestions. Une attention particulière sera apportée à l'amélioration de l'accessibilité PMR.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_117-DE

Les comités de lignes suivants sont proposés :

- **Ligne A Maen-Roch <> Combourg**
- **Ligne B Les Portes du Coglais <> Fougères**
- **Transport sur réservation**

Il sera proposé à l'ensemble des membres du Comité des Partenaires de la Mobilité de Couesnon Marches de Bretagne de désigner un représentant dans le ou les comité(s) de ligne(s) qu'ils souhaitent.

Pour chaque comité de lignes, il est proposé la composition comme suit :

- Un représentant de la Communauté de communes
- Un conseiller municipal de chaque commune concernée par la ligne
- Les prestataires exploitants de la ligne
- Des usagers de la ligne dont au moins une personne à mobilité réduite
- Les entreprises membres du comité, concernées par la ligne
- Des associations représentant les habitants et usagers qui le souhaitent
- Au moins un représentant des conseils municipaux des jeunes des communes concernées par la ligne

Vu la délibération n°2021-56 en date du 30 mars 2021 relative à la modification de statuts avec le transfert de la compétence Organisation de la Mobilié à Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu la délibération n°2022-195 en date du 12 juillet 2022 relative à l'approbation du Plan de Mobilité Simplifié de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu le projet de règlement intérieur proposé en annexe ;

Vu la composition proposée ci-dessus ;

Monsieur Loeiz RAPINEL, Conseiller Communautaire délégué aux Mobilités, propose :

- **D'approuver le renouvellement du Comité des partenaires de la Mobilité de Couesnon Marches de Bretagne tel que décrit ;**

- **De valider le règlement intérieur du Comité des Partenaires de la Mobilité ci-annexé.**

- **De valider la liste des membres du Comité des Partenaires de la Mobilité proposée ci-dessus.**

- **De valider la mise en place des comités de lignes.**

Vu l'exposé de Monsieur Loeiz RAPINEL, Conseiller délégué à la mobilité,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Loeiz RAPINEL, Conseiller communautaire délégué à la mobilité, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE